Division de l'agriculture

Rapport mensuel des minotiers

CONFIDENTIEL une fois rempli.
If you would prefer an English version of this questionnaire, please check ❑

Veuillez inscrire votre adresse électronique.

Adresse électronique
C0009

Au besoin, veuillez corriger les renseignements de l'étiquette d'adresse dans les cases ci-dessous *(en caractères d'imprimerie, S.V.P.)*.

Dénomination sociale
C0001

Nom commercial
C0002

Prénom
C0008

Nom de famille
C0028

Adresse *(numéro et rue)*
C0004

Ville
C0005

Province, territoire ou état
C0006

Code postal/code de zone
C0007

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19.
EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

But de l'enquête

Cette enquête recueille de l'information sur les céréales moulues, la production de farine et de déchets, et les stocks. Les données recueillies font partie des statistiques sur le bilan des principales céréales et permettent de calculer la consommation apparente nationale des produits céréaliers destinés à la consommation humaine. Ces données sont utilisées par Agriculture et Agroalimentaire Canada, les gouvernements provinciaux et les associations du secteur agricole. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles.

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Votre participation est importante

Votre participation est essentielle pour garantir que les renseignements recueillis au moyen de la présente enquête sont exacts et complets.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'**article 11** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 11** ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province en question.

L'**article 12** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 12** ont été conclues avec l'organisme statistique de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi qu'avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province en question.

Divulgation des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Veuillez envoyer votre questionnaire rempli à Statistique Canada
d'ici le 10e jour du mois suivant, par la poste ou par télécopieur au **1-888-883-7999.**
Vous avez perdu votre enveloppe de retour ou avez besoin d'aide? Appelez-nous au **1-800-665-3393.**

Pour obtenir davantage de renseignements sur cette enquête, consultez le www.statcan.gc.ca/enquete.

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

5-5100-281.2: 2014-11-05

Nombre de jours d'exploitation au cours du mois . . . . . C2000 ____ jours

Capacité totale de la minoterie (journées de 24 heures). . . . . C2001 _____,___ tonnes

BLÉ DE MOUTURE

Blé moulu	Quantité moulue	Stocks de blé en fin de mois (Inclure le blé détenu dans les cellules de la minoterie et en entrepôt non agréé. Exclure le blé qui vous appartient et qui est entreposé dans des silos agréés.)
	tonnes métriques	tonnes métriques
Blé roux de printemps de l'Ouest canadien (toutes les catégories y compris le blé extra fort roux et le blé fourrager)	C4440 ____,___	C5440 ____,___
Blé rouge d'hiver de l'Ouest canadien	C4060 ____,___	C5060 ____,___
Blé tendre blanc de printemps de l'Ouest canadien	C4780 ____,___	C5780 ____,___
Blé dur ambré de l'Ouest canadien	C4040 ____,___	C5040 ____,___
Blé de printemps Canada Prairie (roux ou blanc)	C4750 ____,___	C5750 ____,___
Blé de force blanc de printemps de l'Ouest canadien	C4870 ____,___	C5870 ____,___
Autre blé de l'Ouest *(précisez)* C4399 _____	C4300 ____,___	C5300 ____,___
Blé de l'Ontario : hiver	C4310 ____,___	C5310 ____,___
printemps	C4320 ____,___	C5320 ____,___
Blé du Québec : printemps	C4330 ____,___	C5330 ____,___
hiver	C4340 ____,___	C5340 ____,___
Autre blé de l'Est *(précisez)* C4359 _____	C4350 ____,___	C5350 ____,___
Importations *(précisez)* C4369 _____	C4360 ____,___	C3560 ____,___
TOTAL, BLÉ	C4810 ____,___	C5810 ____,___

FARINE DE BLÉ

Catégorie de farine	Quantité produite	Stocks de farine à la fin du mois
	tonnes métriques	tonnes métriques
Farine n° 1 de printemps ou «fine fleur» (y compris la semoule)	C0250 ____,___	C0550 ____,___
Farine n° 2 de printemps «fleur» (y compris pour les boulangeries)	C0251 ____,___	C0551 ____,___
Farine n° 3 de printemps «fleur» (y compris pour l'exportation)	C0252 ____,___	C0552 ____,___
Farine de blé entier et graham	C0253 ____,___	C0553 ____,___
Farine de blé tendre	C0254 ____,___	C0554 ____,___
Farine de blé dur et semoule	C0255 ____,___	C0555 ____,___
Farine de qualité inférieure	C0256 ____,___	C0556 ____,___
TOTAL, FARINE DE BLÉ	C0260 ____,___	C0560 ____,___

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

ISSUES DE BLÉ

Description	Quantité produite	Stocks de déchets de mouture en fin de mois
	tonnes métriques	tonnes métriques
DÉCHETS DE MOUTURE	C0270 ,	C0570 ,

CÉRÉALES SECONDAIRES MOULUES
(sans les moutures pour l'alimentation des animaux)

Céréales secondaires	Quantité de grain moulu				Stocks de céréales secondaires en fin de mois dans les cellules et dans les installations non agréées. Exclure les céréales dans les silos agréés.
	Total	de l'Est	de l'Ouest	Importé	
	tonnes métriques	tonnes métriques	tonnes métriques	tonnes métriques	tonnes métriques
Avoine	C4080_0	C4080_1	C4080_2	C4080_3	C5080
Orge	C4090_0	C4090_1	C4090_2	C4090_3	C5090
Seigle	C4820_0	C4820_1	C4820_2	C4820_3	C5820
Maïs	C4160_0	C4160_1	C4160_2	C4160_3	C5160
Grain semi-transformé ex. gruau d'avoine *(précisez)* C4199	C4150_0	C4150_1	C4150_2	C4150_3	C5150
Autre céréale *(précisez)* C4299	C4200_0	C4200_1	C4200_2	C4200_3	C5200

PRODUITS DE CÉRÉALES SECONDAIRES

Produits de céréales secondaires pour consommation humaine et issues		Quantité produite	Stocks des produits de céréales secondaires en fin de mois
		tonnes métriques	tonnes métriques
Avoine :	farine d'avoine	C2081 ,	C5081 ,
	farine grossière d'avoine	C2082 ,	C5082 ,
	flocons d'avoine	C2083 ,	C5083 ,
	gruau d'avoine	C2084 ,	C5084 ,
Orge :	farine d'orge	C2091 ,	C5091 ,
	farine grossière d'orge	C2092 ,	C5092 ,
	orge mondée et perlée	C2093 ,	C5093 ,
Seigle :	farine de seigle	C2821 ,	C5821 ,
	farine grossière de seigle	C2822 ,	C5822 ,
Maïs :	farine de maïs	C2161 ,	C5161 ,
	farine grossière de maïs	C2162 ,	C5162 ,
	gruau de maïs, tous genres	C2163 ,	C5163 ,
	grosse semoule de maïs	C2164 ,	C5164 ,
Autre *(précisez)* C2699		C2600 ,	C5600 ,
TOTAL, ISSUES (son, écalures, etc.) produites au moment de moudre les céréales secondaires figurant ci-dessus		C2700 ,	C5700 ,

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Personne à contacter

Nom
C0028

Prénom
C0008

Numéro de téléphone
C0017

Courriel
C0018

Commentaires

Veuillez indiquer tout événement inhabituel qui pourrait influer sur les données de ce mois-ci tel que la maintenance, la fermeture pour des vacances, les grèves ou tout autre changement dans les opérations.

C9920

C9913

C9914

C9915

C9916

C9917

C9918

C9919

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Merci de votre collaboration.